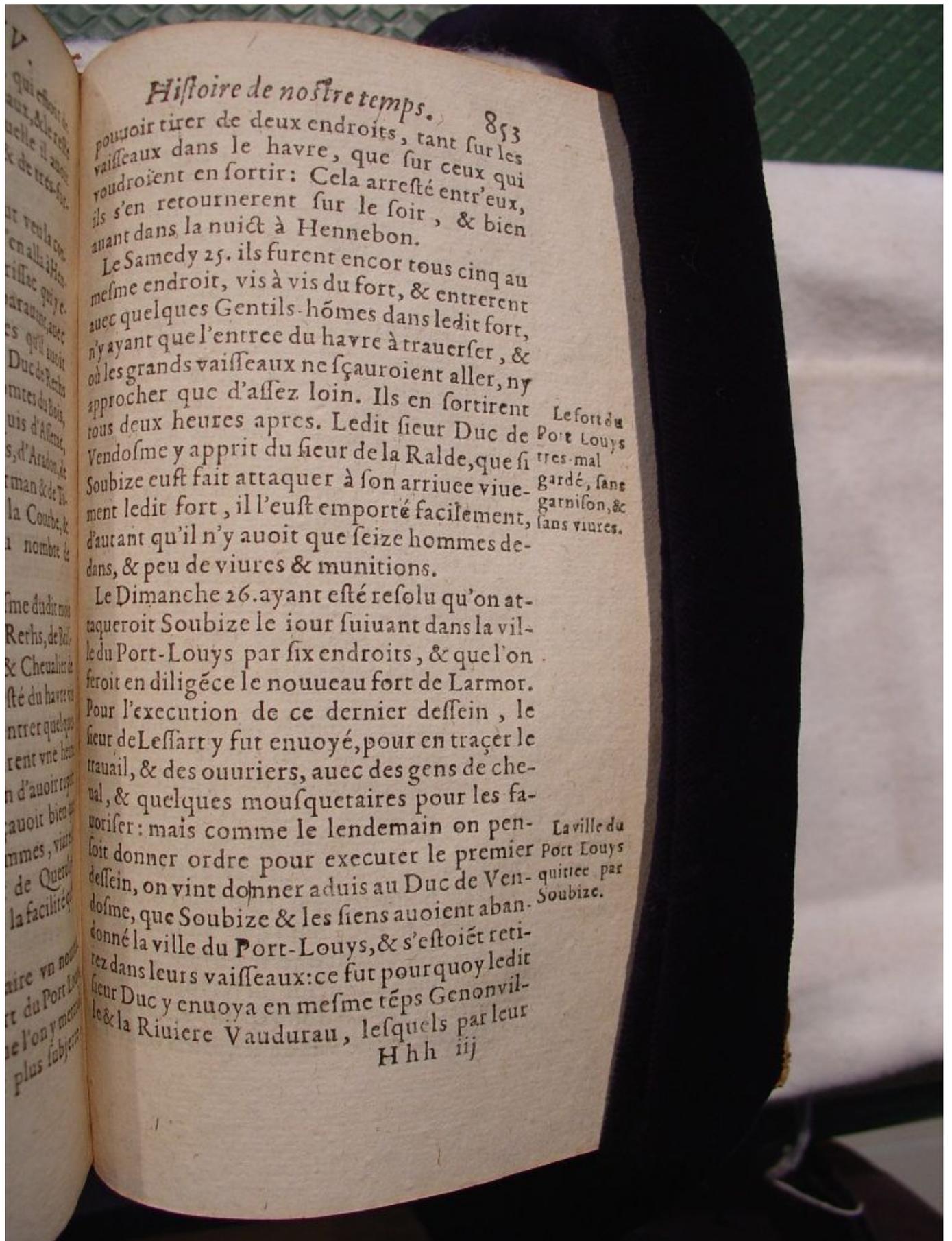
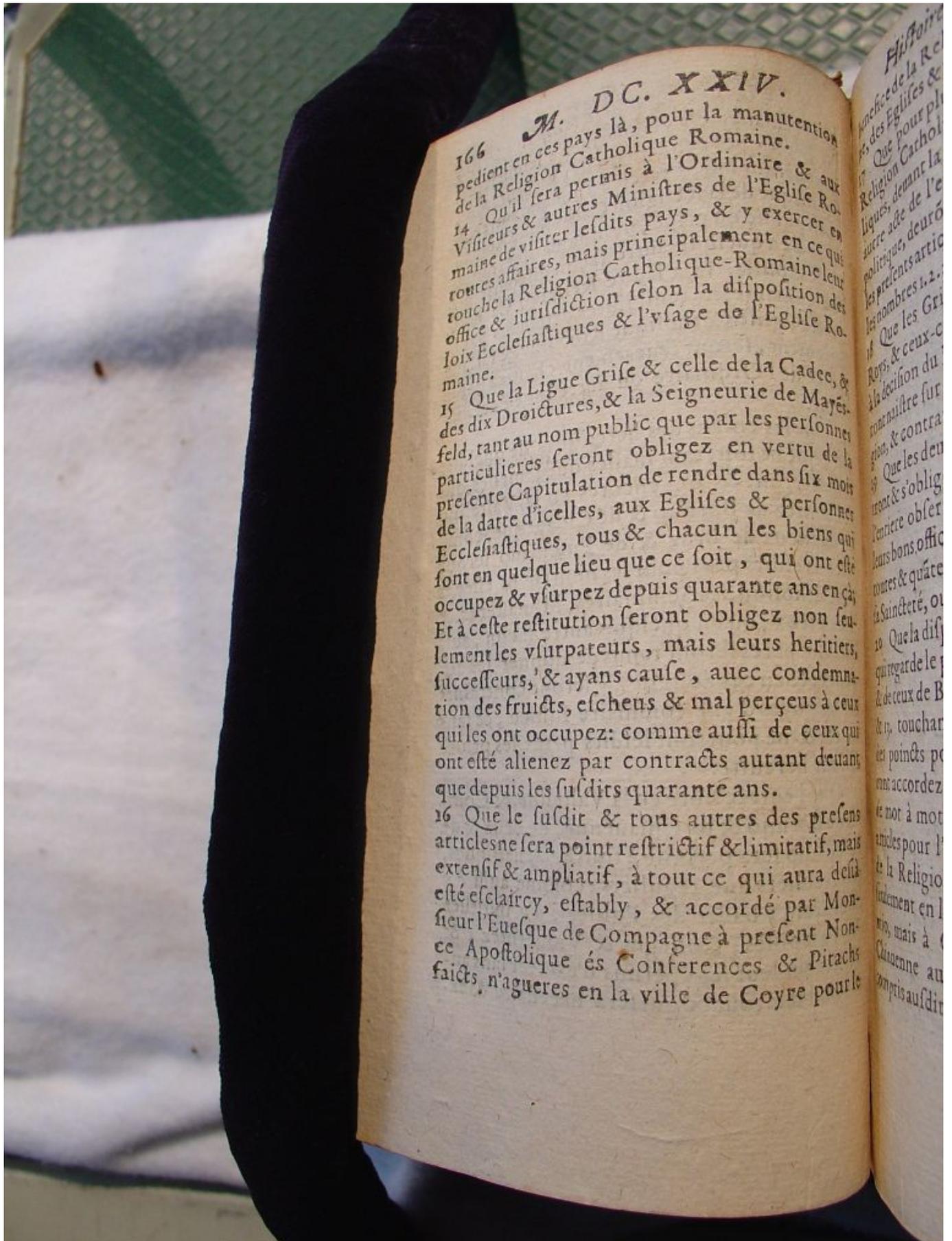


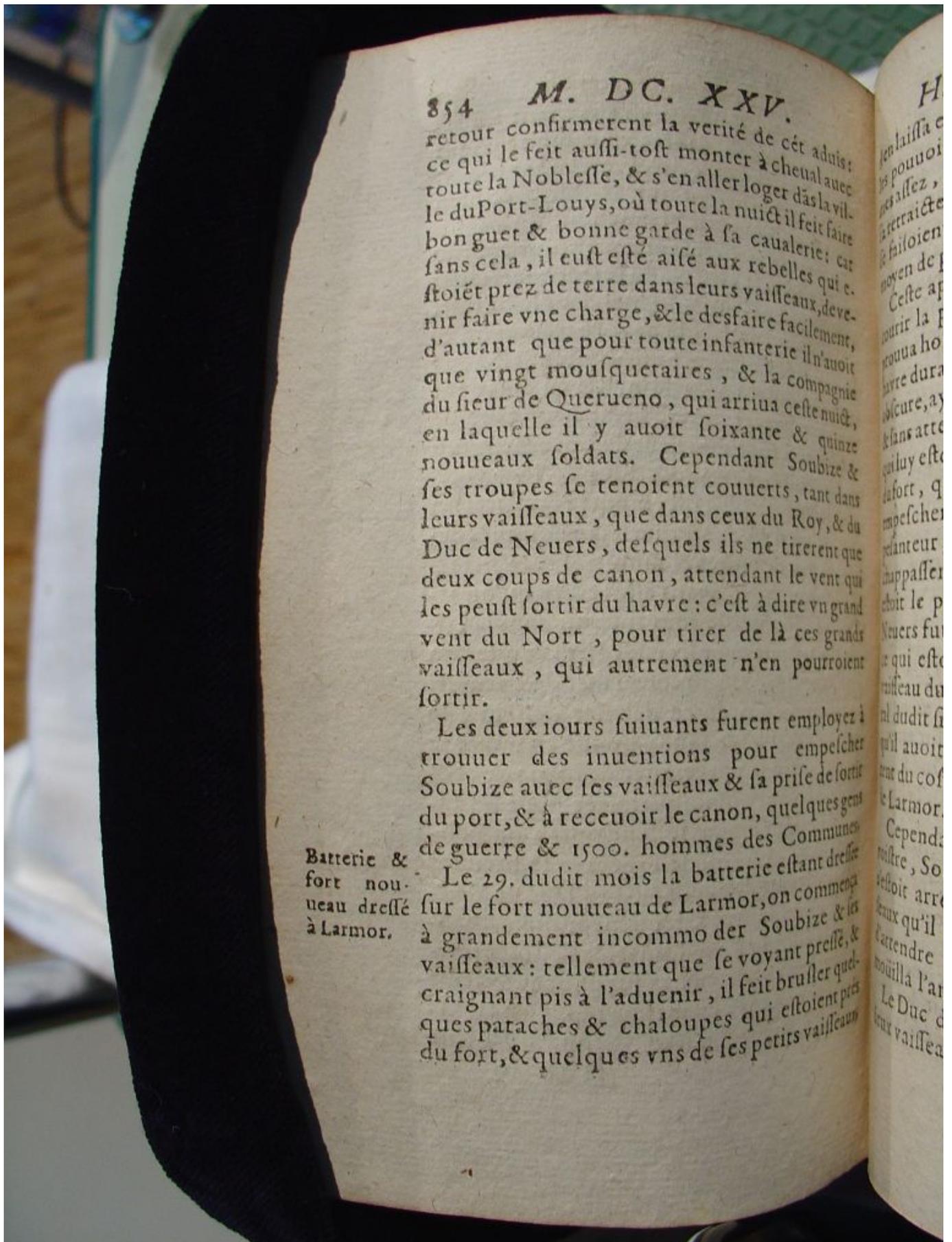
1624_853.jpg



1624_166.jpg



1624_854.jpg



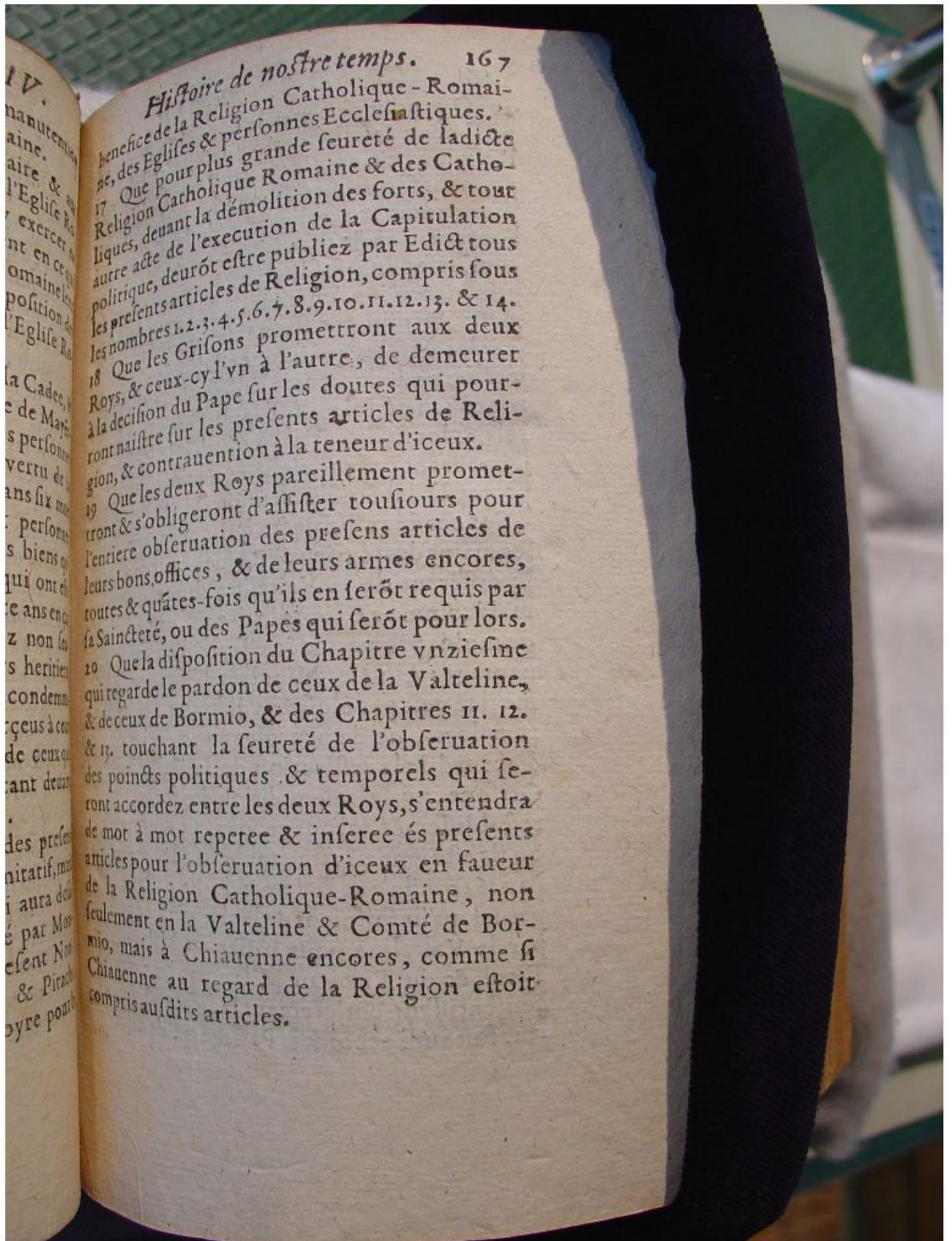
854 M. DC. XXV.

retour confirmerent la verité de cét aduis: ce qui le feit aussi-tost monter à cheual avec toute la Noblesse, & s'en aller loger dās la ville du Port-Louys, où toute la nuit il feit faire bon guet & bonne garde à sa cavalerie: sans cela, il eust esté aisé aux rebelles qui estoient prez de terre dans leurs vaisseaux, venir faire vne charge, & le desfaire facilement, d'autant que pour toute infanterie il n'avoit que vingt mousquetaires, & la compagnie du sieur de Querueno, qui arriua ceste nuit, en laquelle il y avoit soixante & quinze nouveaux soldats. Cependant Soubize & ses troupes se tenoient couverts, tant dans leurs vaisseaux, que dans ceux du Roy, & du Duc de Nevers, desquels ils ne tirerent que deux coups de canon, attendant le vent qui les peust sortir du havre: c'est à dire un grand vent du Nort, pour tirer de là ces grands vaisseaux, qui autrement n'en pourroient sortir.

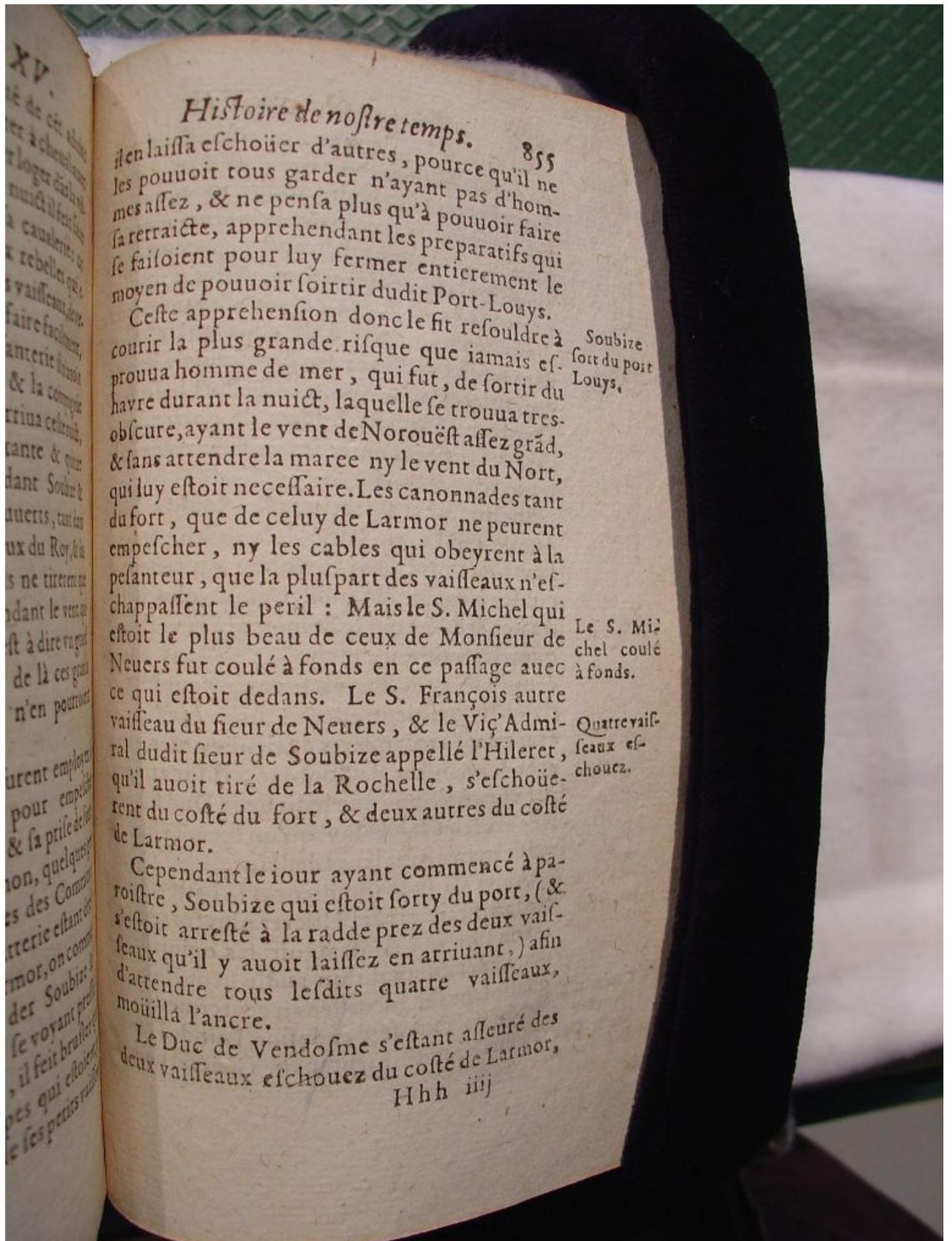
Les deux iours suiivants furent employez à trouver des inuentions pour empescher Soubize avec ses vaisseaux & sa prise de fort du port, & à recevoir le canon, quelques gens de guerre & 1500. hommes des Communes. Le 29. dudit mois la batterie estant dressée sur le fort nouveau de Larmor, on commença à grandement incommoder Soubize & ses vaisseaux: tellement que se voyant pressé, & craignant pis à l'aduenir, il feit brusler quelques pataches & chaloupes qui estoient pres du fort, & quelques vns de ses petits vaisseaux.

Batterie & fort nouveau dressé à Larmor.

1624_167.jpg



1624_855.jpg



Histoire de nostre temps.

855

il en laissa eschoïer d'autres, pource qu'il ne
les pouuoit tous garder n'ayant pas d'hom-
mes assez, & ne pensa plus qu'à pouuoir faire
la retraicte, apprehendant les preparatifs qui
se faisoient pour luy fermer entierement le
moyen de pouuoir sortir dudit Port-Louys.

Ceste apprehension donc le fit resouldre à
courir la plus grande risque que iamais es-
prouua homme de mer, qui fut, de sortir du
havre durant la nuict, laquelle se trouua tres-
obscure, ayant le vent de Norouëst assez grand,
& sans attendre la marée ny le vent du Nort,
qui luy estoit necessaire. Les canonnades tant
du fort, que de celuy de Larmor ne peurent
empescher, ny les cables qui obeyrent à la
pesanteur, que la pluspart des vaisseaux n'es-
chappassent le peril: Mais le S. Michel qui
estoit le plus beau de ceux de Monsieur de
Neuers fut coulé à fonds en ce passage avec
ce qui estoit dedans. Le S. François autre
vaisseau du sieur de Neuers, & le Vic' Admi-
ral dudit sieur de Soubize appellé l'Hileret,
qu'il auoit tiré de la Rochelle, s'eschoüe-
rent du costé du fort, & deux autres du costé
de Larmor.

Cependant le iour ayant commencé à pa-
roistre, Soubize qui estoit sorty du port, (&
s'estoit arresté à la radde prez des deux vais-
seaux qu'il y auoit laissez en arriuant,) afin
d'attendre tous lesdits quatre vaisseaux,
mouilla l'ancre.

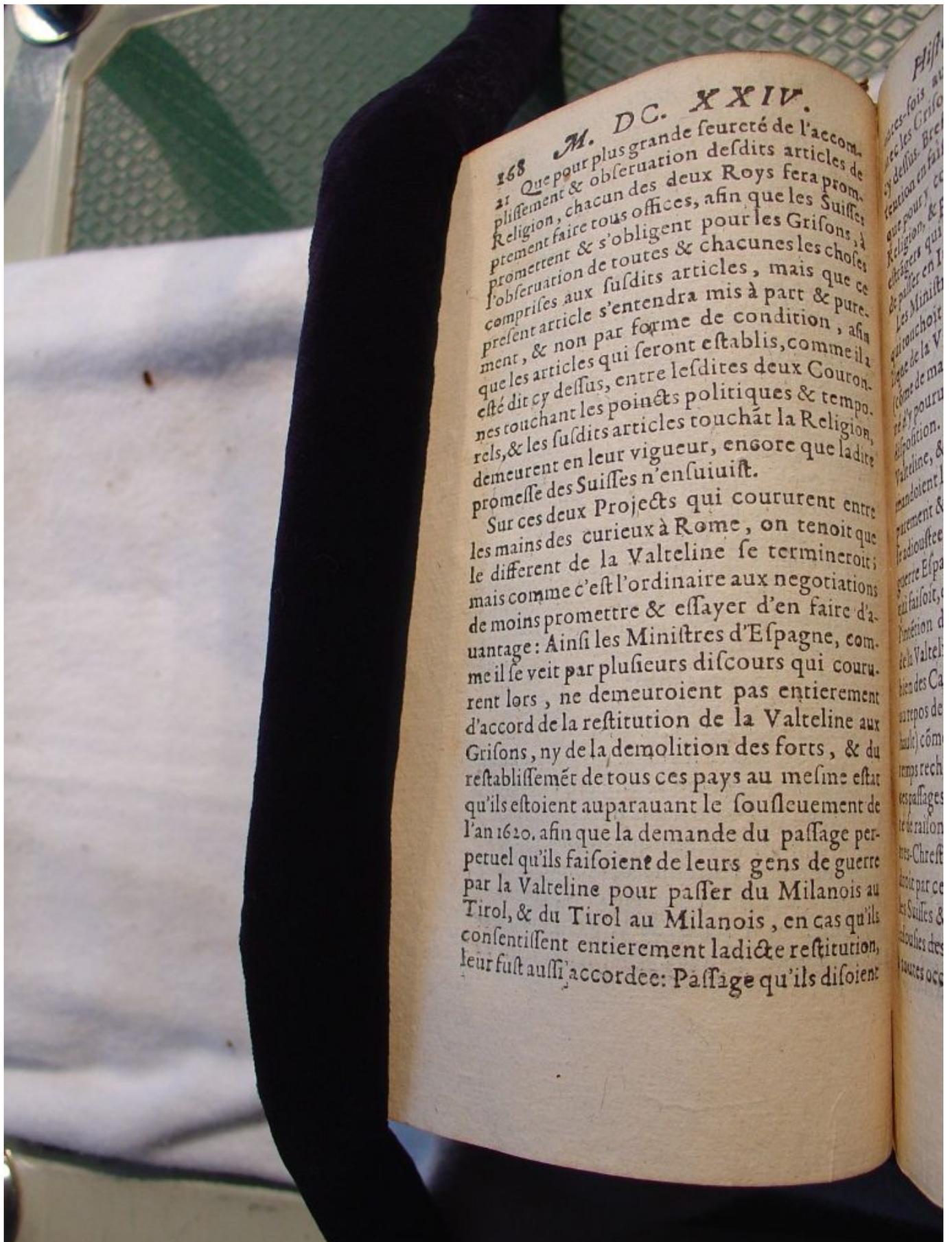
Le Duc de Vendosme s'estant asseuré des
deux vaisseaux eschouez du costé de Larmor,
H h h iij

Soubize
fort du port
Louys.

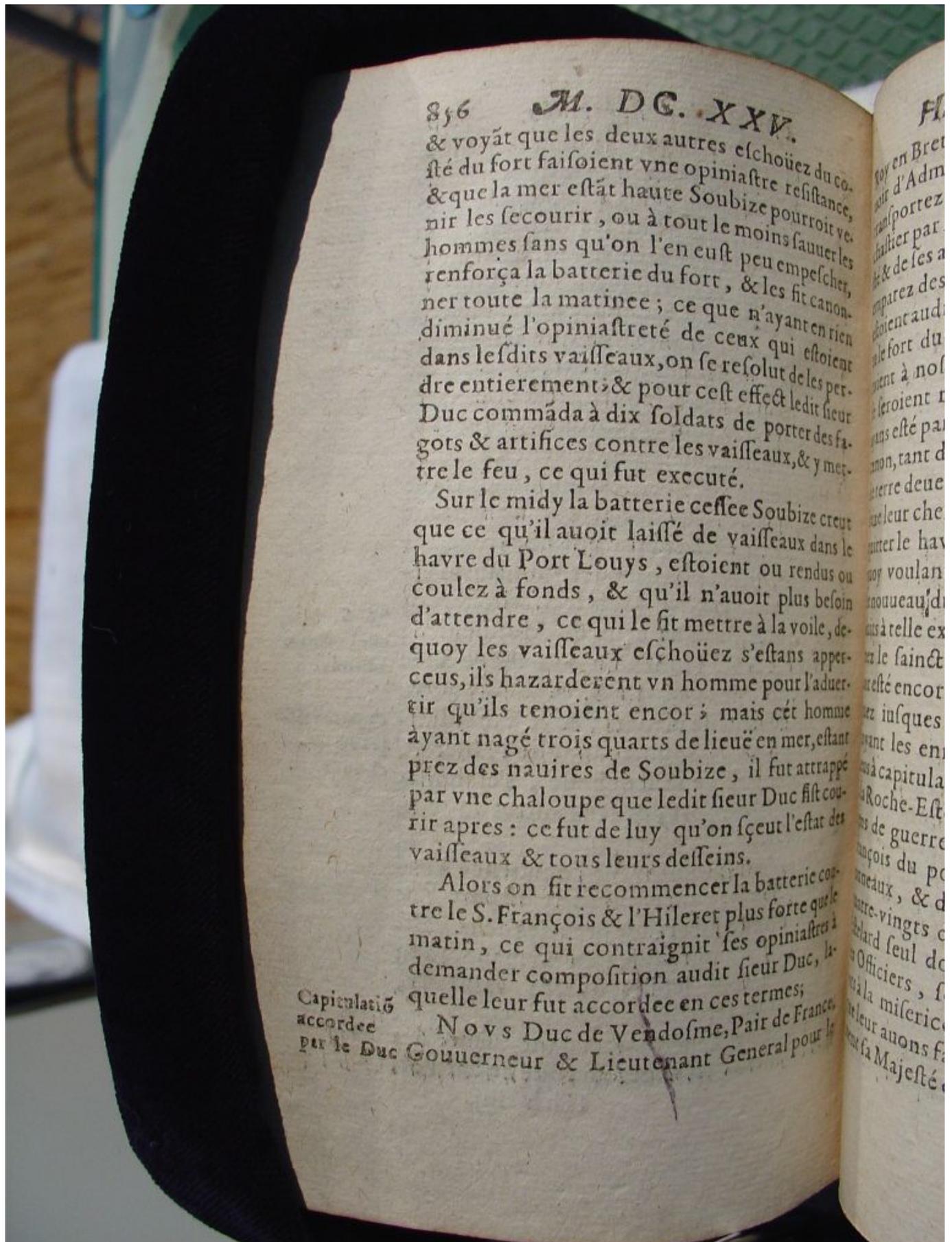
Le S. Mi-
chel coulé
à fonds.

Quatre vais-
seaux es-
chouez.

1624_168.jpg



1624_856.jpg



856 M. DC. XXV.

& voyât que les deux autres eschoüez du côté du fort faisoient vne opiniastre resistance, & que la mer estât haute Soubize pourroit venir les secourir, ou à tout le moins sauuer les hommes sans qu'on l'en eust peu empescher, renforça la batterie du fort, & les fit canonner toute la matinee; ce que n'ayant en rien diminué l'opiniastreté de ceux qui estoient dans lesdits vaisseaux, on se resolut de les perdre entierement; & pour cest effect ledit sieur Duc commâda à dix soldats de porter des fagots & artifices contre les vaisseaux, & y mettre le feu, ce qui fut executé.

Sur le midy la batterie cessée Soubize creut que ce qu'il auoit laissé de vaisseaux dans le havre du Port Louys, estoient ou rendus ou coulez à fonds, & qu'il n'auoit plus besoin d'attendre, ce qui le fit mettre à la voile, dequoy les vaisseaux eschoüez s'estans aperceus, ils hazarderent vn homme pour l'aduertir qu'ils tenoient encor; mais cet homme ayant nagé trois quarts de lieuë en mer, estant prez des nauires de Soubize, il fut attrapé par vne chaloupe que ledit sieur Duc fist courir apres: ce fut de luy qu'on sçeut l'estat des vaisseaux & tous leurs desseins.

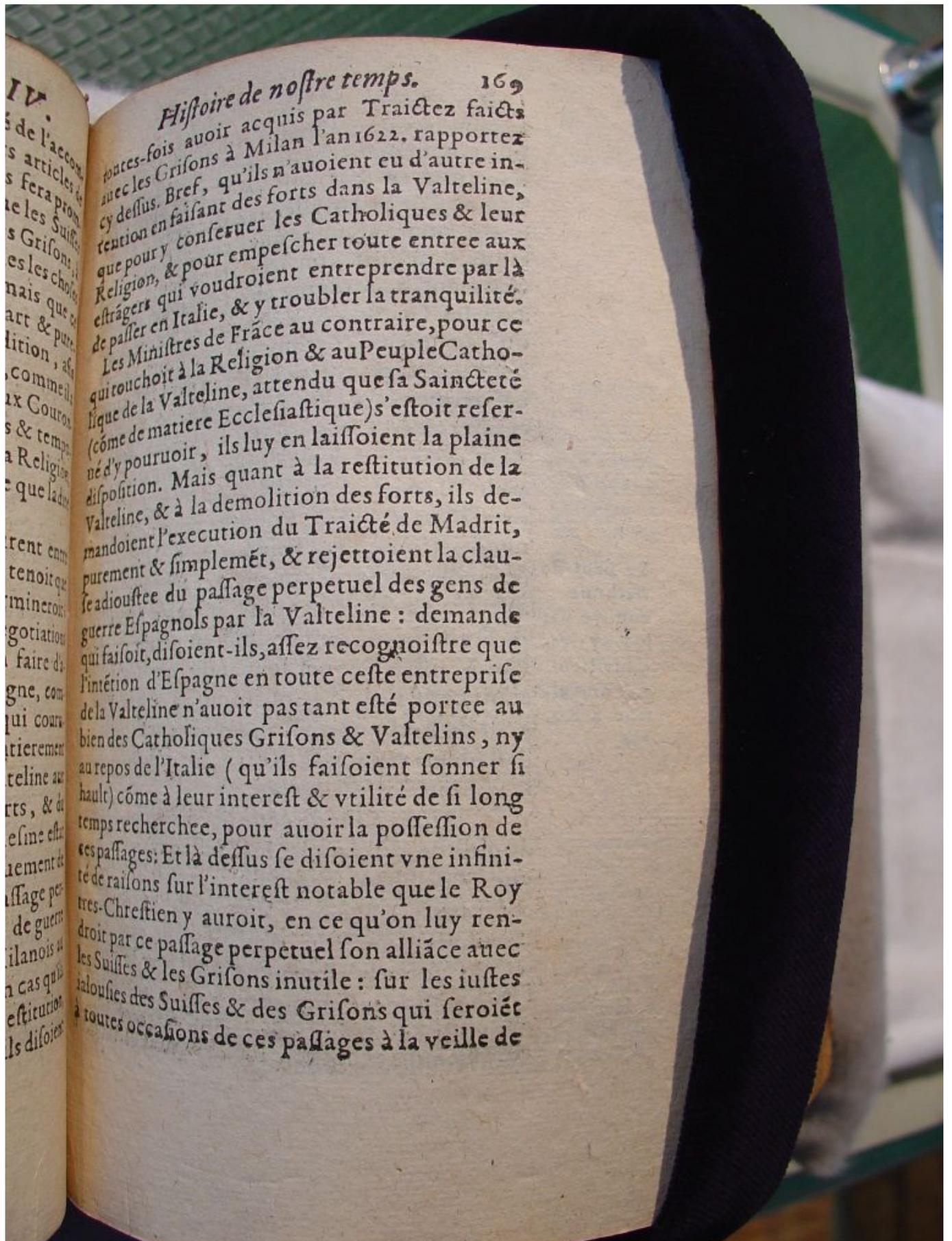
Alors on fit recommencer la batterie contre le S. François & l'Hileret plus forte que le matin, ce qui contraignit les opiniastres à demander composition audit sieur Duc, laquelle leur fut accordée en ces termes;

Capitulatiō
accordee

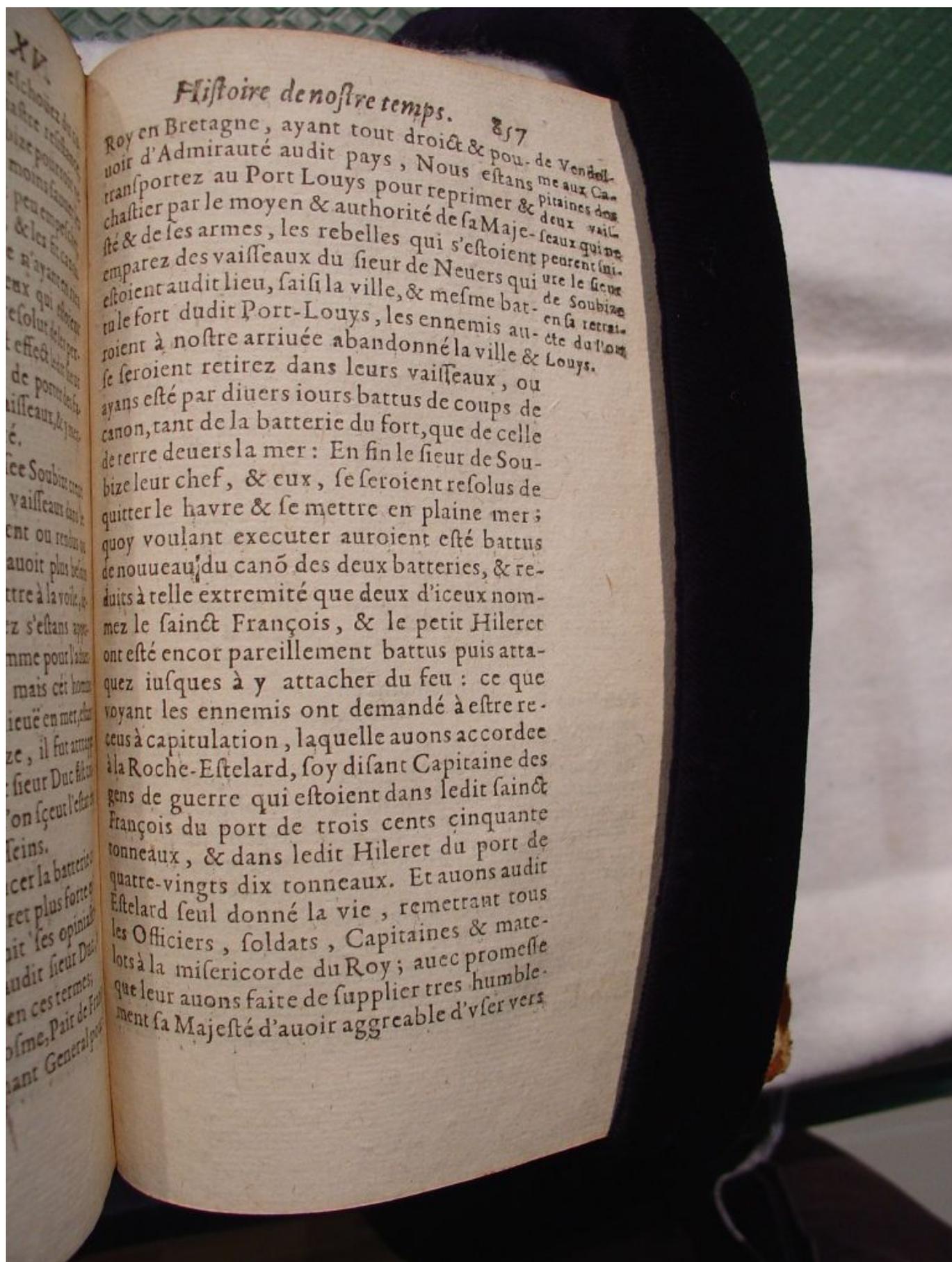
par le Duc

Nous Duc de Vendosme, Pair de France,
Gouverneur & Lieutenant General pour le

1624_169.jpg



1624_857.jpg

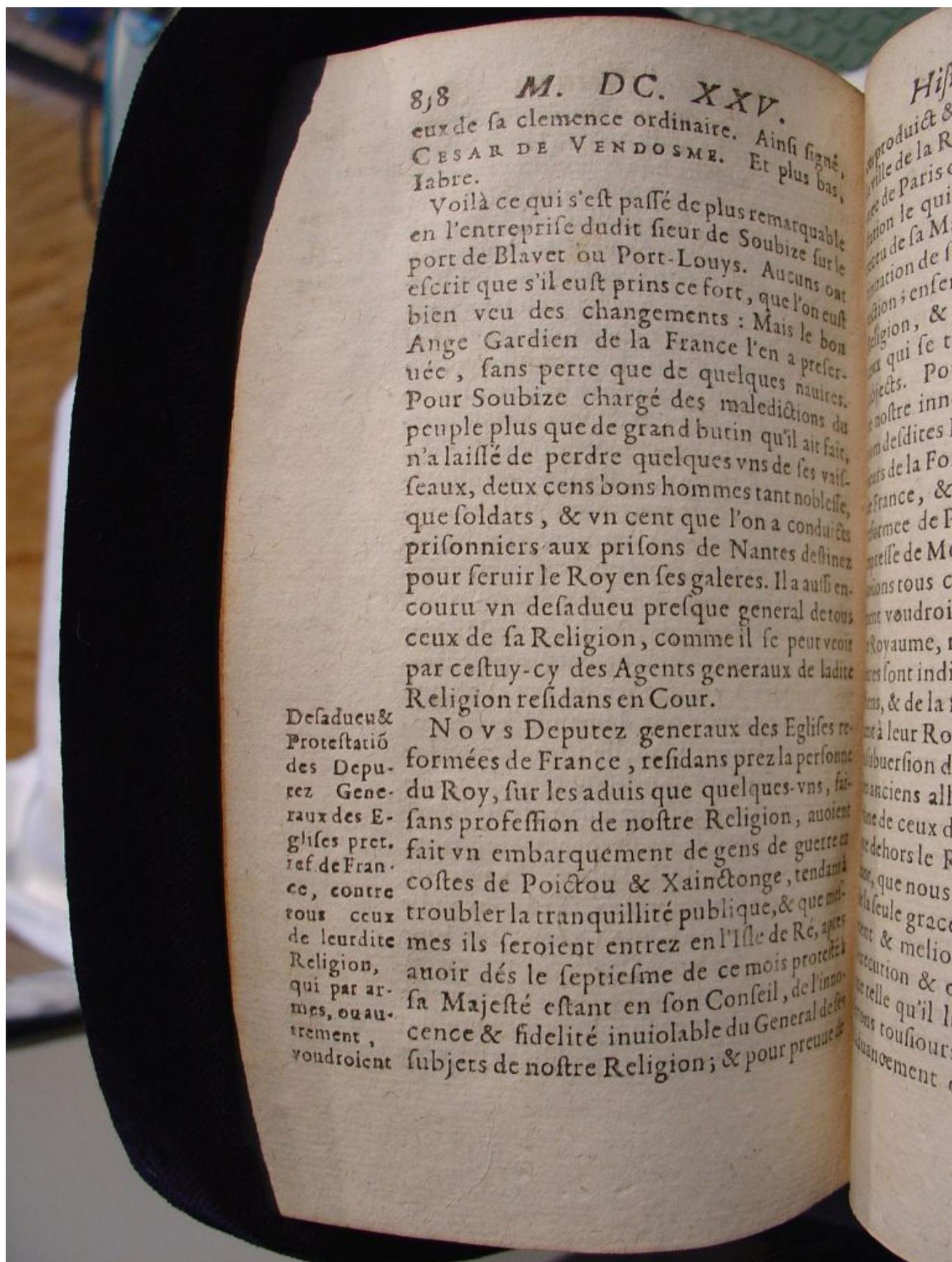


Histoire de nostre temps.

857

Roy en Bretagne, ayant tout droict & pou- de Vendel-
 uoir d'Admirauté audit pays, Nous estans me aux Ca-
 transportez au Port Louys pour reprimer & pitaines des
 chastier par le moyen & autorité de sa Maje- deux vail-
 sté & de ses armes, les rebelles qui s'estoient seaux qui ne
 emparez des vaisseaux du sieur de Neuers qui peurent sui-
 estoient audit lieu, saisi la ville, & mesme ure le sieur
 la fort dudit Port-Louys, les ennemis au- de Soubize
 roient à nostre arriüée abandonné la ville & en la retrai-
 se seroient retirez dans leurs vaisseaux, & Louys.
 ayans esté par diuers iours battus de coups de
 canon, tant de la batterie du fort, que de celle
 de terre deuers la mer: En fin le sieur de Sou-
 bize leur chef, & eux, se seroient resolus de
 quitter le havre & se mettre en plaine mer;
 quoy voulant executer auroient esté battus
 de nouveau du canõ des deux batteries, & re-
 duits à telle extremité que deux d'iceux nom-
 mez le saint François, & le petit Hileret
 ont esté encor pareillement battus puis atta-
 quez iusques à y attacher du feu: ce que
 voyant les ennemis ont demandé à estre re-
 ceus à capitulation, laquelle auons accordée
 à la Roche-Estelard, soy disant Capitaine des
 gens de guerre qui estoient dans ledit saint
 François du port de trois cents cinquante
 tonneaux, & dans ledit Hileret du port de
 quatre-vingts dix tonneaux. Et auons audit
 Estelard seul donné la vie, remettant tous
 les Officiers, soldats, Capitaines & mate-
 lots à la miséricorde du Roy; avec promesse
 que leur auons faite de supplier tres humble-
 ment sa Majesté d'auoir agreable d'vser vers

1624_858.jpg



858 M. DC. XXV.

eux de sa clemence ordinaire. Ainsi signé,
CESAR DE VENDOSME. Et plus bas,
Iabre.

Voilà ce qui s'est passé de plus remarquable
en l'entreprise dudit sieur de Soubize sur le
port de Blavet ou Port-Louys. Aucuns ont
escriit que s'il eust prins ce fort, que l'on eust
bien veu des changements : Mais le bon
Ange Gardien de la France l'en a preser-
uée, sans perte que de quelques nauires.
Pour Soubize chargé des maledictions du
peuple plus que de grand butin qu'il ait fait,
n'a laissé de perdre quelques vns de ses vais-
seaux, deux cens bons hommes tant noblesse,
que soldats, & vn cent que l'on a conduict
prisonniers aux prisons de Nantes destinez
pour seruir le Roy en ses galeres. Il a aussi en-
couru vn desadueu presque general de tous
ceux de sa Religion, comme il se peut veoir
par cestuy-cy des Agents generaux de ladite
Religion residans en Cour.

Desadueu &
Protestatiō
des Depu-
tez Gene-
raux des E-
glises pret.
ref. de Fran-
ce, contre
tous ceuz
de leur dite
Religion,
qui par ar-
mes, ou au-
tremēt,
voudroient

Nous Deputez generaux des Eglises re-
formées de France, residans prez la personne
du Roy, sur les aduis que quelques-vns, fai-
sans profession de nostre Religion, auoient
fait vn embarquement de gens de guerre en
costes de Poictou & Xainctonge, tendant à
troubler la tranquillité publique, & que mal-
mes ils seroient entrez en l'Isle de Ré, apres
auoir dés le septiesme de ce mois protesté à
sa Majesté estant en son Conseil, de l'innocence & fidelité inuiolable du General des
subjets de nostre Religion; & pour preuue de

Hist
reproduict &
ville de la R
de Paris q
tion le quit
de sa Ma
ation de se
enfer
Religion, &
qui se ti
jects. Pou
nostre inno
desdites E
de la For
France, &
armee de P
reisse de Mo
ions tous ce
voudroie
Royaume, r
res sont indi
ns, & de la f
à leur Roy
ubuerfion de
anciens alli
ne de ceuz d
dehors le R
que nous
la seule grace
ent & melior
recution & o
telle qu'il le
ions tousiours
auancement d

Image issue du site mercurefrancois.ehess.fr - Cliché (c) Cécile Soudan